

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 avril 2011, à 19 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon
 Madame Lisa Kennedy

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Michel Chatigny et le directeur du Service des travaux monsieur Jean-Pierre Coache sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement numéro 11-640 sur l'entretien estival des chemins privés;
4. Adoption du règlement numéro 11-647 pourvoyant à l'achat d'un camion de déneigement (projet TP-0903) et décrétant un emprunt de deux cent quatre-vingt-quatorze mille dollars (294 000 \$);
5. Adoption du règlement numéro 11-648 pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie du chemin Saint-Edmond (projet IF-0902) et de toute l'assiette des chemins Whalen (projet IF-0903), du Plateau (projet IF-1102) et St-Peter's (projet IF-1103) et décrétant un emprunt de deux millions deux cent quarante-neuf mille dollars (2 249 000 \$);
6. Rapports de la directrice du Service des loisirs et de la culture – demandes de soumissions :
 - a) mandat à un consultant concernant l'aménagement d'un parc dans le Développement Mont Hibou;
 - b) mandat à un consultant concernant l'aménagement d'un parc dans le Développement des Grands-Ducs;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 22, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 136-11

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur Robert Miller.

Considérant que chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation de la manière prévue au Code municipal et que les membres du conseil présents forment quorum;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 137-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-640 SUR L'ENTRETIEN ESTIVAL DES CHEMINS PRIVÉS

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-640 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-640 sur l'entretien estival des chemins privés, comportant quatre pages et trois annexes (A à C).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 138-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-647 POURVOYANT À L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT (PROJET TP-0903) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE DOLLARS (294 000 \$)

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-647 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'adopter le règlement numéro 11-647 pourvoyant à l'achat d'un camion de déneigement (projet TP-0903) et décrétant un emprunt de deux cent quatre-vingt-quatorze mille dollars (294 000 \$), comportant deux pages et une annexe.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 139-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-648 POURVOYANT À LA RÉFECTION ET AU PAVAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-EDMOND (PROJET IF-0902) ET DE TOUTE L'ASSIETTE DES CHEMINS WHALEN (PROJET IF-0903), DU PLATEAU (PROJET IF-1102) ET ST-PETER'S (PROJET IF-1103) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-NEUF MILLE DOLLARS (2 249 000 \$)

Considérant qu'une copie du projet de règlement numéro 11-648 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit projet de règlement sont disponibles pour consultation par les citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le règlement numéro 11-648 pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie du chemin Saint-Edmond (projet IF-0902) et de toute l'assiette des chemins Whalen (projet IF-0903), du Plateau (projet IF-1102) et St-Peter's (projet IF-1103) et décrétant un emprunt de deux millions deux cent quarante-neuf mille dollars (2 249 000 \$), comportant deux pages et quatre annexes (A à D).

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – DEMANDES DE SOUMISSIONS :

Rés. : 140-11

MANDAT À UN CONSULTANT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DANS LE DÉVELOPPEMENT MONT HIBOU

Considérant que les quartiers résidentiels de Stoneham se sont développés de façon importante depuis quelques années et que plusieurs jeunes familles s'y sont installées;

Considérant que la municipalité désire offrir un parc de proximité à la population dans le secteur du mont Hibou;

Considérant les démarches entreprises pour l'aménagement d'un parc dans le secteur du mont Hibou;

Considérant que la municipalité a un terrain disponible pour l'aménagement d'un parc près de la rue des Ruisselets ;

Considérant que la municipalité a reçu quatre soumissions pour la conception, les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier pour l'aménagement d'un parc dans le secteur du mont Hibou;

Considérant que la soumission du Groupe Espace Vie est conforme aux exigences de la municipalité et est la plus basse;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu :

- D'accorder le mandat global pour la conception, les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier dans le projet d'aménagement d'un parc dans le secteur du mont Hibou à l'entreprise Groupe Espace Vie;
- D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à dépenser 6 768,85 \$ (incluant les taxes) pour la réalisation du mandat pour la conception, les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier pour l'aménagement d'un parc dans le secteur du mont Hibou. À cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux de la municipalité au projet LO-9901-E;

Les documents de la soumission qui a été présentée par le consultant ainsi que le devis de soumissions et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 141-11

MANDAT À UN CONSULTANT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DANS LE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS-DUCS

Considérant que les quartiers résidentiels de Stoneham se sont développés de façon importante depuis quelques années et que plusieurs jeunes familles s'y sont installées;

Considérant que la municipalité désire offrir un parc de proximité à la population dans le secteur des Grands-Ducs;

Considérant les démarches entreprises pour l'aménagement d'un parc dans le secteur des Grands-Ducs;

Considérant que la municipalité a un terrain disponible pour l'aménagement d'un parc entre le chemin du Harfang et le chemin des Faucons;

Considérant que la municipalité a reçu quatre soumissions pour la conception, les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier pour l'aménagement d'un parc dans le secteur Grands-Ducs;

Considérant que la soumission du Groupe Espace Vie est conforme aux exigences de la municipalité et est la plus basse;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu :

- D'accorder le mandat global pour la conception, les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier dans le projet d'aménagement d'un parc dans le secteur Grands-Ducs à l'entreprise Groupe Espace Vie;
- D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à dépenser 10 033,95 \$ (incluant les taxes) pour la réalisation du mandat pour la conception, les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier pour l'aménagement d'un parc dans le secteur Grands-Ducs. À cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles au fonds de parcs et terrains de jeux de la municipalité du projet LO-9901-E;

Les documents de la soumission qui a été présentée par le consultant ainsi que le devis de soumissions et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 142-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 52, l'ordre du jour étant épuisé, il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général
et secrétaire-trésorier